

1. L'accès aux infrastructures est gratuite pour les membres du club de l'AMJD pour les non membres le prix est de 10.- par après-midi.
2. Les chaussures d'extérieur sont proscrites à l'intérieur de la salle.
3. Chaque pilote doit être titulaire d'une assurance RC modéliste valable, qui peut être contrôlée à tout moment.
4. L'accès est réservé aux avions et aux hélicoptères (Taille 130 maxi) de type Indoor.
5. Il faut se conformer aux instructions du responsable de piste / comité.
6. Il est strictement interdit de voler au-dessus et derrière le public.
7. En cas de non-respect des règles, le pilote peut être interdit de voler par le responsable de piste / comité.
8. Chaque pilote est responsable des dommages que pourrait occasionner son modèle. Tout dégât doit être immédiatement communiqué au responsable de piste / comité.
9. Pour éviter tout risque d'incendie les accus LIPO seront toujours chargés dans des pochettes du type « LIPO Safe » et pas déposés à même le sol.

Moutier le 23.09.2013

Au nom du comité :

Le président :  
Didier Petermann

Responsable terrain :  
Gabriel Hanser